

Salaires du contrat d'apprentissage

Dans le secteur de la Restauration en juin 2026

La grille de rémunération des apprentis employés dans la branche HCR, y compris dans les entreprises de moins de 50 salariés, est revalorisée pour se positionner au-dessus de ce que prévoit actuellement le code du travail.

Salaires en apprentissage (01/06/2026)	Apprenti - 18 ans		Apprenti de 18 à 20 ans		Apprenti de 21 à 25 ans	
	Salaire brut	Montant brut	Salaire brut	Montant brut	Salaire brut	Montant brut
1ère année d'alternance	35 % du SMIC	653,46 €	45 % du SMIC	840,16 €	55 % du SMIC	1 026,86 €
2ème année d'alternance	45 % du SMIC	840,16 €	55 % du SMIC	1 026,86 €	70 % du SMIC	1 306,91 €
3ème année d'alternance	59 % du SMIC	1 101,54 €	71 % du SMIC	1 325,58 €	82 % du SMIC	1 530,96 €
	Apprenti de 26 ans et plus					
	Salaire brut			Montant brut		
	100 % du SMIC			1 867,02 €		

Attention, une majoration de 15 points s'applique à la rémunération si les 3 conditions suivantes sont réunies :

- le diplôme préparé est de même niveau que le diplôme précédent
- le contrat est inférieur à 1 an
- la qualification visée est en lien direct avec secteur d'activité